

Deuxièmement, il est possible que par suite des efforts déployés pour s'étendre un réseau acquière, pour son groupe, une position dominante dans la communauté. Tant que le groupe dominant reste ouvert à de nouveaux membres et n'abuse pas de sa position dominante dans la communauté et sur le marché, il ne nuit pas à l'efficacité, à l'harmonie et à l'évolution de la communauté. Cependant, si un groupe exploite sa position dominante pour retirer des avantages injustes par rapport aux individus et entreprises membres de réseaux moins influents, il nuira au bien-être de la communauté.

Troisièmement, certains réseaux pourraient s'unir en groupements semblables à des cartels pour faire face à d'autres réseaux dans la communauté, ce qui aurait pour effet de réduire le bien-être social des entreprises et des individus qui ne font pas partie de ces groupements. Le cas échéant, il importerait de rétablir la liberté des parties désavantagées par l'exercice d'un contrôle sur la conduite des réseaux cartellisés dans la communauté.

De façon générale, les réseaux de relations peuvent être efficaces et avantageux pour la communauté, mais il se peut aussi que ces réseaux adoptent des lignes de conduite qui nuiraient à ceux qui n'en font pas partie et qui les priveraient des possibilités et de la liberté auxquelles ils ont droit. Ainsi, l'élaboration et l'application d'une politique de concurrence deviennent nécessaires dans un régime communautariste.

Lorsqu'il s'agit de contrôler l'exploitation d'une position dominante en régime communautariste, le besoin de recourir à l'imposition externe d'un ordre n'est pas aussi grand. Les relations entre les membres d'une communauté sont caractérisées par une meilleure entente entre eux et par une meilleure connaissance de la position de chacun. Il y a un moins grand besoin d'imposer depuis l'extérieur un ordre sous forme de logique, de lois ou de tribunaux pour aider les membres à se comprendre ou pour les inciter à se conformer à un cadre commun. L'ordre que procurent les lois a donc moins d'importance.

### **3.4 Le communautarisme et l'individualisme : analyse comparative**

- **Les intérêts**

Si les individualistes privilégient leurs intérêts personnels, les communautaristes, eux, cherchent surtout à mettre en balance leurs besoins et ceux des autres avec lesquels ils entretiennent des relations à long terme. Les individualistes se concentrent sur leur propres droits et les communautaristes, sur la réalisation d'un équilibre entre leurs droits et leurs responsabilités envers les autres<sup>32</sup>. Les individualistes s'intéressent à la production et à la

---

<sup>32</sup> Voir Winkler, Kenneth, « Communitarianism », *Utne Reader*, vol.111, 1994, p. 105 :

Le communautarisme est un mouvement fondé sur la recherche d'un équilibre entre les droits de l'individu et les responsabilités envers la communauté.